



L'essentiel & plus encore

La MSA chez vous

À vos côtés, à toutes les étapes de la vie

N° 13 - Juin 2017

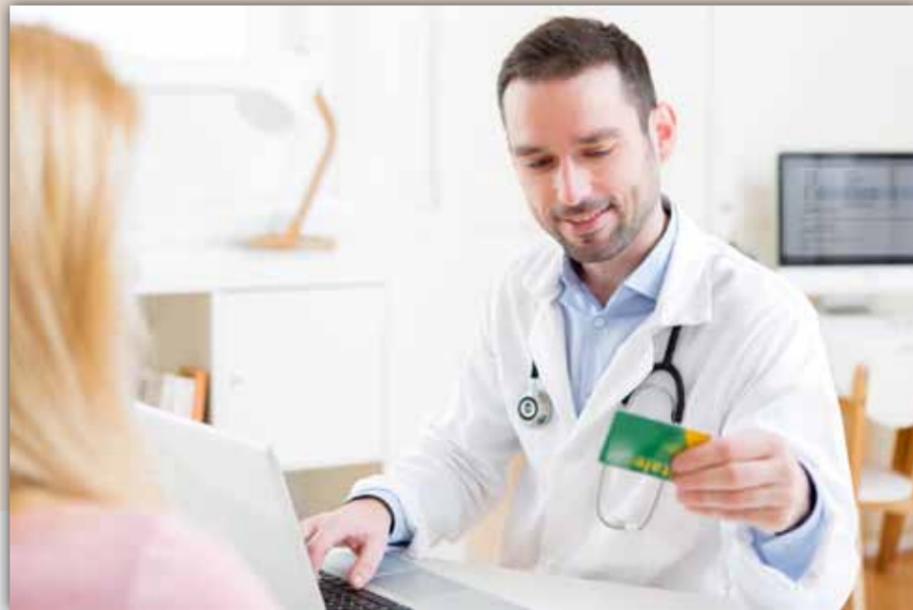


- Actualités
- Famille
- Santé
- Action Sanitaire et Sociale
- Prévention santé
- Services
- Infos pratiques

Pour une meilleure lecture à l'écran,
votre lettre d'information s'adapte dans un nouveau format.

Le portail numérique des droits sociaux

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales a lancé en mars le portail universel mesdroitssociaux.gouv.fr, qui permet à chaque assuré un accès à l'ensemble de ses droits sociaux.



Les Maisons de services au public en zones rurales

Désormais, les services MSA sont accessibles dans les Maisons de services au public (MSAP) qui regroupent en un seul espace les principaux services publics.



En mars dernier, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales a lancé le portail mesdroitssociaux.gouv.fr, un site universel qui donne à chaque assuré un accès unifié à l'ensemble de ses droits sociaux, actuels et potentiels en dépit de la Caisse à laquelle il est affilié.

Aide au logement, allocations familiales, Assurance maladie... Vous retrouverez un grand nombre d'informations relatives à vos droits sociaux sur ce nouveau site internet. Cet outil va simplifier grandement vos démarches et vous donner une vision d'ensemble.

Pour quoi faire ?

L'objectif est de faciliter vos démarches auprès des organismes de protection sociale. Il vous permet notamment :

- de visualiser et simuler vos droits
- d'engager les démarches
- d'être alerté quand vous devez réaliser des démarches (fin de contrat CMU-C/ Aide à la complémentaire santé, déclaration de ressources...).

Un portail pour tous

Le site s'adresse à tous les assurés sociaux, qu'ils soient salariés, indépendants, retraités ou sans activité. Le portail offre un point d'entrée centralisé avec une information nominative personnalisée. Avec le temps, il offrira de plus en plus de services et d'informations aux assurés sociaux.



Connectez-vous
pour consulter tous
vos droits sociaux



Les Maisons de services au public en zones rurales

Les services MSA sont désormais accessibles dans les Maisons de services au public (MSAP) qui regroupent en un seul espace les principaux services publics. Vous y trouvez les réponses à vos questions concernant vos droits ou vos démarches à effectuer notamment auprès de la MSA.

Un partenariat pour faciliter les démarches dans les zones rurales

Pour assurer un service efficace et proche de vous, votre MSA est partie prenante de la création des MSAP, Maisons de services au public.

En Maine-et-Loire, 14 structures sont ouvertes ou en cours de création. Ce nouveau service permet de renforcer la présence des services publics dans les zones rurales. L'objectif est de lutter contre l'isolement des espaces ruraux. Une MSAP regroupe plusieurs services en fonction du territoire et de ses besoins : CAF, Pôle Emploi, CPAM, ... et la MSA.



Les MSAP pour vous familiariser avec les outils numériques

En plus d'être un relais de service public de proximité, ces espaces d'accueil et d'information vous facilitent l'accès aux démarches en ligne.

► Vous n'avez pas internet ?

Des bornes sont en accès libre et vous permettent d'effectuer vos démarches (déclaration de ressources, impression d'attestation, envoi d'un formulaire...)

► Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ?

Demandez conseil auprès des agents chargés de vous accueillir : leur rôle est aussi de vous accompagner pour vous permettre d'effectuer vos démarches en ligne. En effet, en vous connectant à « Mon espace privé », vous pouvez déposer des documents en ligne.

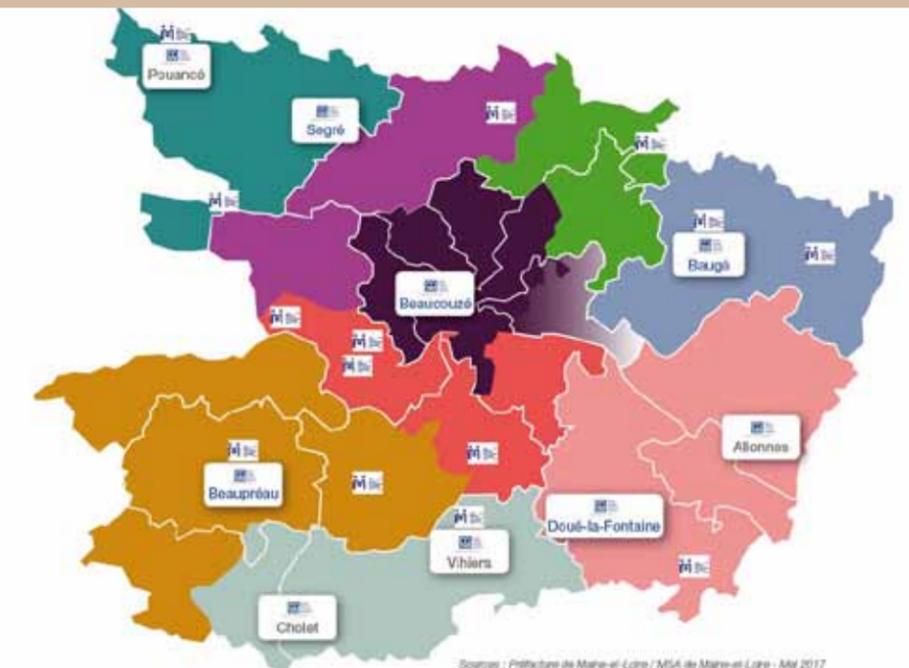
La MSA dans le département :

► 5 agences
(Segré, Baugé, Doué, Beaupréau et Beaucouzé)

► 4 points d'accueil
(Cholet, Pouancé, Allonnes, Vihiers)

et aussi

► 14 Maisons de services au public



Trouvez une MSAP près de chez vous

Épuisement
professionnel : se
faire remplacer
pour souffler



Une aide pour les
parents d'enfants
malades

Vous êtes exploitant agricole et vous souffrez d'épuisement professionnel ? La MSA vous propose un accompagnement personnalisé et un temps de répit pour prendre soin de vous.

Les difficultés économiques rencontrées sur une exploitation agricole ont des impacts négatifs sur les liens familiaux et sur les relations sociales ; elles entraînent le plus souvent un repli sur soi, un épuisement psychologique, voire une dégradation de l'état de santé. L'épuisement professionnel ou « burn-out » se traduit par un épuisement émotionnel, physique et psychique. Le rapport au travail se dégrade : la sensibilité est exacerbée et on s'accomplit de moins en moins dans son travail.

Des solutions existent avec la MSA

« Se faire remplacer pour souffler » est un accompagnement social personnalisé et vous permet de bénéficier d'un répit pour prendre soin de vous et de vos proches. Cela peut se concrétiser par la participation à un groupe de paroles, des consultations psychologiques, des séjours « répit », le programme « Avenir en soi » ... selon chaque situation.

Qui est concerné et quelles sont les démarches ?

Ce dispositif concerne tous les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou de « burn-out ». Un certificat médical établi par votre médecin traitant ou une alerte d'un travailleur social permet de proposer le service de remplacement.

L'accompagnement se fait en deux étapes :

- le travailleur social évalue votre situation et élabore avec vous un plan d'action adapté ;
- le service de remplacement intervient pendant 7 à 10 jours, avec un renouvellement possible de la prise en charge selon les situations.



L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) est une prestation qui peut vous être versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Elle peut vous être attribuée si vous devez interrompre votre activité professionnelle pour rester auprès de votre enfant du fait d'une maladie, d'un handicap ou s'il est victime d'un accident d'une particulière gravité.

Faire une demande

Si vous êtes éligible à cette aide, faites votre demande en complétant le formulaire téléchargeable sur www.msa49.fr. La demande est à compléter avec le médecin qui suit votre enfant. Vous devez joindre à votre demande un certificat médical détaillé, sous pli cacheté, établi par votre médecin traitant. Le droit à l'AJPP est soumis à un avis favorable du contrôle médical de l'organisme d'Assurance maladie dont dépend votre enfant.

Selon votre situation

Si vous êtes salarié, la cessation ponctuelle de votre activité professionnelle doit se faire dans le cadre d'un congé de présence parentale. Si vous êtes non-salarié, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de cessation ponctuelle d'activité.

En savoir plus

Télécharger le formulaire de demande

Le s@viez-vous ?

UN COMPLÉMENT POUR FRAIS PEUT ÉGALEMENT VOUS ÊTRE VERSÉ, SOUS CONDITION DE RESSOURCES, SI VOUS AVEZ ENGAGÉ DES DÉPENSES DE SANTÉ POUR VOTRE ENFANT.



@ noter :

En avril dernier, le barème des prestations familiales a été revalorisé. N'hésitez pas à consulter notre site pour tout savoir.

En savoir plus



**Des aides locales
à tous les âges**



**Votre nouveau quotient
familial**



Dans le cadre de son Plan d'Action Sanitaire et Sociale (P.A.S.S.) 2016-2020, la MSA de Maine-et-Loire vous accompagne tout au long de votre vie. Zoom sur plusieurs dispositifs développés dans notre département pour vous faciliter la vie.

Jeunes :
vous accompagner
dans vos projets



**Accueil du jeune
enfant : soutien à la
parentalité**



Bien vieillir :
aide aux aidants



Zoom sur le PASS 2016-2020

LE PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA MSA DE MAINE-ET-LOIRE A POUR BUT DE RÉPONDRE AUX DROITS SOCIAUX DES ADHÉRENTS ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE.

EN EFFET, LE PASS 2016-2020 PREND EN COMPTE L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES LOCALES ET S'ADAPTE AUX RÉALITÉS OBSERVÉES EN MAINE-ET-LOIRE. C'EST POURQUOI, LA MSA OEUVRE POUR CONSERVER UNE POLITIQUE SOCIALE EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

[En savoir plus sur le Plan 2016-2020](#)

Famille : des solutions pour vos enfants

La MSA de Maine-et-Loire vous soutient vous et votre famille. Dès la naissance, des aides vous sont proposées pour la garde de votre enfant. Une aide pour favoriser le départ en vacances est aussi possible.

Aide à l'accueil des enfants

Aide aux vacances

Aide aux naissances ou adoptions multiples



Consultez le dispositif de prestations pour la famille

Votre quotient familial en ligne !

La MSA vous a adressé votre quotient familial 2017 en avril dernier. Retrouvez-le dans « Mon espace privé » dans la rubrique « Tous vos documents » et cliquez sur « 1^{er} trimestre 2017 ». Conservez-le précieusement et imprimez-le au besoin. Il vous sera demandé tout au long de l'année à venir (lors d'une inscription d'un enfant à une activité de loisirs par exemple).



[Voir mon Quotient Familial](#)

Jeunes : vous accompagner dans vos projets

La MSA de Maine-et-Loire favorise le suivi d'études supérieures, la formation professionnelle, l'aide à la recherche d'un emploi et l'entrée dans la vie active.

Aide à la recherche
d'un emploi salarié

Aide au BAFA

Retraités : favoriser votre maintien à domicile

Limiter les risques d'accident, éviter l'isolement, soutenir les aidants familiaux et sécuriser un logement... Autant de dispositifs qui favorisent le maintien à domicile des aînés. Découvrez les aides existantes.

Aide aux
aidants

Aide à
l'aménagement
du logement

Aide à la
téléassistance

ET AUSSI :
Aide au portage
des repas





Voyagez dans 27 pays sereinement

Demandez la carte européenne d'Assurance maladie (CEAM) pour bénéficier de la prise en charge de vos soins lors d'un séjour dans un pays de l'Union Européenne.



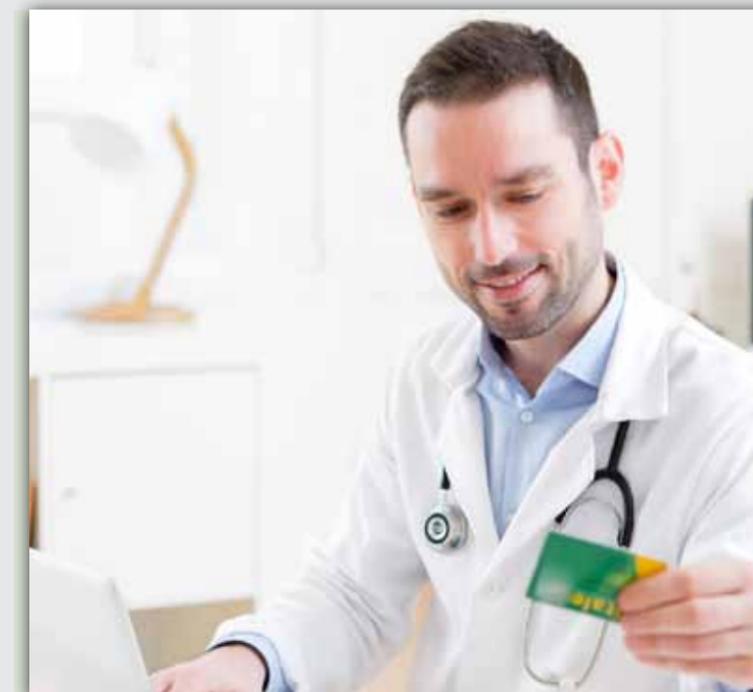
Exploitants : accident du travail, déclarez-le vite !

En cas d'accident du travail ou de trajet, il est nécessaire de réagir vite pour optimiser la prise en charge par nos services.



Accident causé par un tiers : signalez-le !

Vous avez été victime d'accident ou d'agression causé par un tiers ? Pour une prise en charge plus juste, le bon réflexe est de prévenir la MSA.



Consultation chez votre médecin : du nouveau !

Depuis le 1^{er} mai, la consultation chez votre médecin généraliste est passée à 25 €.

Les vacances d'été arrivent et vous envisagez peut-être d'aller vous ressourcer dans les îles Grecques, de prendre un bain de soleil en Espagne ou bien d'envoyer votre enfant en séjour linguistique en Angleterre. Pour partir en vacances dans un pays de l'Union en toute sécurité, pensez à vous procurer la carte européenne d'Assurance maladie appelée la CEAM.

Cette carte gratuite vous permet de bénéficier d'une prise en charge en cas de soins médicaux lors de vos séjours en Europe. Elle simplifiera vos paiements et vos remboursements de soins si nécessaire.

Se procurer la carte

Trois semaines avant votre départ, faites-nous une demande de CEAM en ligne via « Mon espace privé ». Cette carte est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Validité

Elle est valable 2 ans maximum mais sa validité ne peut toutefois pas excéder la durée de vos droits à l'Assurance maladie. Elle est valable dans toute l'Union Européenne, y compris au Royaume-Uni.

Sur place, comment ça se passe ?

>Vous avez la carte : présentez-la si vous avez besoin de soins ou lors d'une visite chez un médecin. Dans de nombreux pays, aucun règlement ne vous sera demandé sur présentation de cette carte.

> Vous avez la carte mais on vous demande de payer les soins.

Dans certains pays d'Europe, vous devez avancer les frais : réglez les soins et faites immédiatement une demande de remboursement à l'aide de factures acquittées auprès de l'organisme de Sécurité Sociale local pour pouvoir être remboursé.

> Vous n'avez pas la carte :

vous devrez payer les frais sur place et faire votre demande de remboursement auprès de votre caisse à votre retour en France. Attention, le remboursement n'est pas systématique.

En savoir plus

@ savoir :

DANS CERTAINS PAYS, LES SOINS MÉDICAUX COÛTENT TRÈS CHER. SANS LA CARTE, VOUS RISQUEZ D'AVOIR DES FRAIS QUI NE SERONT PEUT-ÊTRE PAS REMBOURSÉS. LA CEAM VOUS ÉVITE LES MAUVAISES SURPRISES !



Accident du travail pour les exploitants : faites votre déclaration !

En cas d'accident du travail ou de trajet, il est nécessaire de réagir vite pour optimiser la prise en charge par les services de la MSA. Vous devez faire votre déclaration d'accident de travail ou de trajet dans les 8 jours, à compter de la date de l'accident. Ce service est désormais accessible en ligne.



Signalez votre accident

Faites constater médicalement les lésions dans les plus brefs délais en précisant au praticien qu'il s'agit d'un accident du travail ou de trajet professionnel. Puis, faites votre déclaration directement en ligne, sur « Mon espace privé ».

Déclarez en ligne : plus fiable et plus simple

Ce nouveau service est accessible depuis « Mon espace privé » (rubrique : Mes services pro en ligne > Mes déclarations, mes demandes > Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié). Toutes les informations connues sont remplies au préalable au sein du formulaire, dans le service en ligne. Après l'envoi de la déclaration à la Caisse, vous recevrez un e-mail confirmant la transmission de votre demande. Afin de bénéficier de la prise en charge à 100 % des frais médicaux, il est nécessaire d'imprimer la feuille de déclaration d'accident du travail ou de trajet.

[Accéder à « Mon espace privé »](#)



Le s@virez-vous ?

Ce service en ligne ne se substitue pas au diagnostic préalable du médecin, ni à la décision de la Caisse. Il permet d'enregistrer les conséquences directes et/ou indirectes, identifiées ou non lors de la survenue de l'accident de travail.

Accident causé par un tiers : signalez-le !

Vous avez été victime d'accident ou d'agression causé par un tiers ? Cet accident a généré des dépenses de santé. Pour une prise en charge plus juste, le bon réflexe est de prévenir la MSA.

Un double intérêt pour la victime

Après étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA. Vos préjudices personnels peuvent également être couverts (dommages matériels, souffrances physiques ou morales...).

Un enjeu financier pour tous

En permettant à la MSA d'exercer ce recours, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé : les frais occasionnés sont assumés par le tiers responsable ou son assureur et non par l'Assurance maladie.

Comment signaler votre accident ?

Informez le professionnel de santé qui vous soigne. Et pensez à le signaler à votre MSA soit en :

- téléchargeant, puis en nous envoyant le formulaire « enquête accident »
- adressant un mail via le service « Mes messages, mes réponses » disponible dans « Mon espace privé » .

[Accéder à « Mon espace privé »](#)

[En savoir plus](#)

« Pour une prise en charge plus juste, le responsable de l'accident ou son assureur prendra en charge votre indemnisation »

60 millions d'euros

C'est le montant annuel que pourrait récupérer la MSA auprès des assureurs privés

Quels types d'accidents ?

- ACCIDENT DE LA CIRCULATION Y COMPRIS CEUX DÛS À L'ÉTAT DE LA VOIRIE
- CHUTE
- BLESSURE PROVOQUÉE PAR L'OBJET D'UN TIERS
- AGRESSION
- BLESSURE CAUSÉE PAR UN ANIMAL
- ACCIDENT DE CHASSE OU DE SPORT
- ACCIDENT SCOLAIRE
- ACCIDENT MÉDICAL



Consultation chez votre médecin : du nouveau !

Depuis le 1^{er} mai dernier, la consultation chez votre médecin généraliste a augmenté. Elle est passée de 23 € à 25 € pour un médecin généraliste conventionné secteur 1. L'occasion pour nous de refaire le point sur les nouveaux remboursements.

- > S'il s'agit de votre médecin traitant déclaré, vous serez remboursé à 70 % du tarif de base, soit 17,50 €, moins 1 € au titre de la participation forfaitaire, soit 16,50 € de part obligatoire.
- > Si vous n'avez pas de médecin traitant déclaré, vous serez remboursé à 30 % du tarif de base, soit 7,50 €, moins 1 € au titre de la participation forfaitaire, soit 6,50 € de part obligatoire.
- ▶ Votre mutuelle rembourse, quant à elle, la part complémentaire.



Le s@viez-vous ?

LA PARTICIPATION FORFAITAIRE RETENUE SUR VOS REMBOURSEMENTS DE CONSULTATIONS MÉDICALES ET EXAMENS DE RADIOLOGIE OU BIOLOGIE CONTRIBUE À LA PRÉSERVATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.



Carte Vitale : toujours à jour !

Votre carte Vitale atteste de votre affiliation et de vos droits à l'Assurance maladie. Mettez-la régulièrement à jour, au moins une fois par an et à chaque changement de situation. Présentez-la systématiquement aux professionnels de santé pour un remboursement plus rapide.

Vous l'avez perdue ?

Faites la déclaration de perte ou de vol dans « Mon espace privé » sur www.msa49.fr

Accéder à « Mon espace privé »

Prévenir le mal-être
et le suicide : tous
vigilants !



Zoom sur votre
peau



Octobre Rose
revient à Angers



Et aussi :

► les ateliers de prévention santé près de chez vous

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage se trouve en situation de détresse psychologique ? Salariés, exploitants, nous sommes tous en contact avec des collègues susceptibles de sombrer dans le mal-être. Quelles qu'en soient les raisons -personnelles ou professionnelles-, il importe de connaître les signes d'alerte pour savoir les entendre, réagir à temps, et orienter à bon escient une personne de son entourage qui va mal. La MSA et ses partenaires se mobilisent pour vous accompagner et pour vous former à appréhender ces situations.



|| Plus de **3 000 personnes** ont été aidées en 2015

Des réseaux de sentinelles

Il n'y a pas d'âge pour le mal-être. Par son approche intergénérationnelle, la MSA permet aux jeunes comme aux plus âgés de partager des problématiques communes. Dans le cadre de la prévention du suicide, la MSA participe activement à la création de réseaux de sentinelles. Ces sentinelles se sont développées dans les Mauges et le Choletais, dans le Saumurois, ainsi que dans le Segréen (réseau « souffrance psychique »). Des centaines de personnes ont ainsi pu rejoindre des groupes de paroles ou participer à des actions de sensibilisation.

Un réseau de veilleurs professionnels

Un réseau de veilleurs est mis en place par des professionnels de l'agriculture sur les territoires ruraux. Leur rôle est de détecter les agriculteurs en difficulté. CUMA, services de remplacement, coopératives, assureurs, conseillers agricoles... de nombreux professionnels s'engagent pour mieux repérer les souffrances et savoir guider les agriculteurs en difficultés vers des aides ou des services adaptés.

Rejoindre un des réseaux

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DES INFORMATIONS OU REJOINDRE L'UNE DE CES DÉMARCHES, VOUS FORMER POUR DÉVELOPPER VOTRE ÉCOUTE ET AMÉLIORER VOS CONNAISSANCES, CONTACTEZ LA MSA : **02 41 31 75 52**

Bien-être, mal-être, nous sommes tous concernés à un moment donné de notre vie par une période difficile. Nous sommes moins démunis et nous réagissons plus efficacement si nous nous sommes formés aux signaux d'alerte et aux comportements à adopter.

Prendre soin de sa peau en vacances mais aussi au travail

Les agriculteurs et leurs familles sont très exposés aux risques de maladies de peau en raison de leurs activités quotidiennes : utilisation de produits chimiques, travaux en extérieur, en plein soleil l'été ou par températures très basses l'hiver... Il est essentiel de consulter régulièrement un dermatologue et d'effectuer un bilan afin de vérifier que vous ne développez pas de maladie de peau.

En savoir plus

Semaine de dépistage des cancers de la peau

DU 15 AU 19 MAI DERNIER, LE SYNDICAT DES DERMATOLOGUES A ORGANISÉ DANS TOUTE LA FRANCE, LA SEMAINE NATIONALE DU DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PEAU. CETTE ACTION DE SENSIBILISATION A PERMIS À DES CENTAINES DE PERSONNES À TRAVERS LA FRANCE, DE BÉNÉFICIER D'UN EXAMEN COMPLET DE LA PEAU RÉALISÉ GRATUITEMENT PAR UN DERMATOLOGUE PARTICIPANT À L'OPÉRATION. IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR ALLER CONSULTER UN SPÉCIALISTE ET EFFECTUER UN BILAN CUTANÉ.



« Soleil Risk », une application pour se protéger du soleil

LE SYNDICAT NATIONAL DES DERMATOLOGUES, EN COLLABORATION AVEC MÉTÉO FRANCE, A LANCÉ L'APPLICATION « SOLEILRISK » QUI VOUS PERMET DE :

- CONNAÎTRE L'INDICE UV DU JOUR GRÂCE AU SYSTÈME DE GÉOLOCALISATION (PLUS DE 300 VILLES RÉPERTORIÉES).
- RECEVOIR DES ALERTES EN CAS D'INDICE UV ÉLEVÉ
- INFORMER SUR LES RÈGLES DE PROTECTION EN CAS DE FORT ENSOLEILLEMENT
- OBTENIR DES CONSEILS PERSONNALISÉS ET ADAPTÉS À CHACUN
- GÉRER SON TEMPS D'EXPOSITION GRÂCE À UN « TIMER » INTÉGRÉ.

En savoir plus



Dans le cadre du mois de sensibilisation contre le cancer du sein, un rassemblement est proposé à Angers le dimanche 15 octobre prochain, sur l'esplanade du Théâtre du Quai à Angers. L'objectif de cette matinée est de faire connaître le dépistage du cancer du sein.

Le Comité féminin 49, à l'initiative de cette manifestation, vous invite à vous inscrire pour participer aux deux courses ou à la marche qui débiteront en matinée. Les bénéfices réalisés sont reversés à des actions ciblées de lutte contre le cancer du sein et à des projets de recherche dans le département.

La mobilisation d'Octobre rose contre le cancer du sein se déroule en France comme à l'étranger. En 2016, elle avait réuni plus de 10 000 personnes autour du Lac de Maine.



[Participez aux courses](#)

[En savoir plus sur le Cancer du sein](#)

Marchons ou courons ensemble contre le cancer du sein
Dimanche 15 octobre 2017 à Angers



Avec Peps Eurêka, votre mémoire est en pleine forme

NUAILLÉ	du 26 septembre au 12 décembre 2017
CHEMILLÉ EN ANJOU.....	du 10 octobre au 12 décembre 2017
GENNES VAL DE LOIRE .	2 ^{ème} semestre 2017
CHATEAUNEUF S/ SARTHE	2 ^{ème} semestre 2017
BOUCHEMAINE.....	2 ^{ème} semestre 2017

Des Ateliers du Bien Vieillir pour adopter les bons réflexes

LA MEIGNANNE	du 02 octobre au 20 novembre 2017
TIERCÉ	du 03 octobre au 28 novembre 2017
LYS HAUT LAYON.....	du 10 octobre au 28 novembre 2017
FONTAINE GUÉRIN.....	2 ^{ème} semestre 2017
ST CRESPIN SUR MOINE	2 ^{ème} semestre 2017

Ateliers Nutrition pour conjuguer alimentation et santé

LA SÉGUINIÈRE	du 03 octobre au 14 novembre 2017
CORON.....	du 05 octobre au 23 novembre 2017
BRAIN SUR ALLONNES.....	du 06 octobre au 10 novembre 2017
POUANCÉ.....	du 06 octobre au 17 novembre 2017
LONGUÉ.....	2 ^{ème} semestre 2017
GRÉZILLÉ.....	2 ^{ème} semestre 2017

Ouverts aux personnes âgées de plus de 55 ans, quel que soit leur régime de protection sociale.

PEPS EURÊKA

Stimuler votre mémoire
donner du PEPS à votre vie

10 ateliers animés par un bénévole formé



ATELIER DU BIEN VIEILLIR

Préserver votre capital santé

7 ateliers animés par un bénévole formé



ALIMENTATION ET BIEN-ÊTRE

Bien se nourrir et rester en forme

10 ateliers animés par une diététicienne



Réunion d'information « Bien vieillir »

Mardi 29 août 2017

MARPA Saint Crespin sur Moine
SÈVREMOINE

Réunion d'information « Bien vieillir »

Vendredi 4 septembre 2017

Grande salle Emile Rousseau
LE PLESSIS MACÉ

Réunion d'information « Bien vieillir »

Vendredi 18 septembre 2017

Foyer logement « La salussière »
TIERCÉ

Réunion d'information « Nutrition »

Lundi 11 septembre 2017

Salle Saint Louis
CORON

« Mon espace privé » : l'outil nécessaire à votre protection sociale

Le site msa49.fr vous donne une information complète concernant votre protection sociale. « Mon espace privé » est idéal pour effectuer vos démarches facilement et rapidement quand vous le souhaitez.



Relation de service : restons courtois !

Face à l'augmentation des agressions dont ses agents d'accueil sont victimes, la Mutualité Sociale Agricole rappelle que les actes d'incivilité sont inacceptables.



SERVICES

« Mon espace privé » : l'outil nécessaire à votre protection sociale

Le site de la MSA vous donne une information complète sur tous les aspects de votre protection sociale : santé, famille, retraite, logement, etc. C'est idéal pour effectuer vos démarches facilement et rapidement quand vous souhaitez.

Avec l'accès sécurisé à « Mon espace privé », vous gérez votre dossier en ligne en toute tranquillité. Vous disposez de services en ligne qui vous évitent des déplacements en agence ou des appels téléphoniques.

- Problème de connexion ?
 - Question sur les services en ligne ?
- Contactez l'assistance Internet MSA
au 02 31 25 39 34**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
(fermeture le jeudi de 13 h 30 à 14 h 30)

Accéder à « Mon espace privé »

AVEC « MON ESPACE PRIVÉ » VOUS POUVEZ :

Prendre un RDV
avec un conseiller

Déclarer un
changement de
situation

Mettre à jour vos
coordonnées

Demander une
aide au logement

Déclarer vos
ressources

Obtenir votre
quotient familial

Déclarer la perte
de votre Carte Vitale

Demander
l'Allocation Adulte
Handicapé

Déclarer la scolarité
de vos enfants

Demander la
CMU

Faire une demande
de retraite

Consulter vos infos
retraite

Consulter vos
remboursements

Obtenir une
attestation de droit

Déclarer votre
médecin traitant



Besoin d'@ide ?

Retrouvez des tutoriels vidéos pour vous guider pas-à-pas dans vos démarches en ligne.

Consultez les tutoriels

La MSA
se réinvente
en
ligne



ZOOM SUR...

« MES MESSAGES, MES RÉPONSES »

Grâce à ce service disponible depuis « Mon espace privé », vous pouvez communiquer avec la MSA et obtenir une réponse rapidement. Rendez-vous sur www.msa49.fr et connectez-vous à « Mon espace privé » avec vos identifiants (numéro de Sécurité Sociale et mot de passe).

Le s@viez-vous ?

LE SITE msa49.fr PROPOSE AUSSI :

- DES OUTILS DE SIMULATION,
- DES FORMULAIRES À TÉLÉCHARGER,
- UNE APPLI MOBILE POUR SUIVRE VOS REMBOURSEMENTS...

Face à l'augmentation des agressions dont ses agents d'accueil sont victimes, la Mutualité Sociale Agricole sensibilise le public aux actes d'incivilité intolérables.

Depuis quelques années, la MSA constate en effet une hausse des agressions à l'encontre des agents d'accueil et conseillers qui sont en relation avec les adhérents : agressions verbales par téléphone mais aussi agressions physiques.

Pour faire prendre conscience à chacun que ce type d'agissements est inapproprié, la MSA a lancé une campagne de sensibilisation intitulée « L'incivilité, c'est pas dans ma nature ».

Un retard de paiement, un refus de prestations, une demande de justificatif... Il existe toujours des situations qui pourraient expliquer l'impatience. Mais rien ne justifie le non respect des personnes : les agents de la MSA sont là pour trouver une solution à votre problème.

« Dans tous les cas, le comportement agressif, insultant ou menaçant n'est pas acceptable. »

Services en ligne : gagnez en sérénité !

Grâce à « Mon espace privé », réalisez de nombreuses démarches en toute autonomie et sans vous déplacer. C'est un gain de temps pour vous et cela permet aux agents de la MSA de se consacrer davantage au traitement de situations complexes que vous êtes susceptibles de rencontrer quelquefois.

Respecter les agents d'accueil

Les agents d'accueil et les conseillers ont pour mission principale d'accompagner l'adhérent en quête de réponse. Quel que soit le motif d'agacement, les personnes en charge de vous répondre ne sont pas responsables de la situation des adhérents. Si vous souhaitez faire une réclamation à propos de votre situation, vous pouvez la faire par écrit auprès de la direction de votre Caisse.

Une campagne pour alerter

Vous retrouverez notre campagne de sensibilisation dans toutes les agences MSA. Des affiches et des cartes postales y sont déployées depuis le mois dernier. L'objectif n'est pas de stigmatiser mais d'inviter chacun à prendre conscience que ces pratiques inacceptables ne résolvent en rien les situations délicates ou les incompréhensions. Le but est de permettre à tous d'échanger dans des conditions sereines et dans une relation de confiance.



Déclaration : ne vous mettez pas en situation de fraude



L'accueil téléphonique à la MSA



Les statistiques de la MSA ont leur site web



Déclaration : ne vous mettez pas en situation de fraude

Modification de votre situation familiale, recours ponctuel à un ouvrier pour des travaux privés ou sur votre exploitation ? Sans déclaration de votre part, cette personne est invisible pour nos services et vous êtes en situation de fraude.

Afin de vous éviter des pénalités et des poursuites mais aussi de permettre à cette personne de bénéficier d'un statut et d'une protection sociale légitime, vous devez le déclarer auprès de la MSA.

Une campagne pour responsabiliser chacun

La MSA a réalisé 3 clips vidéo qui rappellent l'importance de cette déclaration. Pour les visionner sur MSATV, cliquez sur les vidéos.

Régularisez votre situation

Pour toute déclaration concernant votre situation familiale, vous devez vous rendre sur « Mon espace privé ».

[Mettre à jour vos infos](#)

[Accéder à la plateforme MSATV](#)

Chaque année, en France, la fraude représente **plus de 30 millions d'euros**

*Source CCMSA / bilan 2015 de la lutte contre la fraude et du travail illégal pour le régime agricole

@ retenir

Déclarer, c'est :

- assurer le juste droit à la bonne personne
- reconnaître le statut et l'activité des personnes
- participer à la pérennité de notre système de protection sociale
- préserver la libre concurrence entre les entreprises
- soutenir l'effort de solidarité, principe fondateur de la Sécurité Sociale



Coup de main sur l'exploitation



Vie conjugale



Travaux à la maison

**Vous souhaitez contacter nos services par téléphone ?
Nos équipes sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

En raison d'un nombre important de dossiers à traiter, l'accueil téléphonique des services Santé et Retraite est actuellement ouvert uniquement le matin.

•Santé	le matin de 9h00 à 12h45	02 41 31 76 76
•Famille	de 9h00 à 17h00	02 41 31 77 77
•Logement	de 9h00 à 17h00	02 41 31 77 77
•Retraite	le matin de 9h00 à 12h45	02 41 31 78 78



La MSA gère la protection sociale de tous ceux qui composent le secteur agricole : actifs exploitants et salariés (production, coopération, tertiaire agricole), familles et retraités... Elle produit à partir des bases de gestion administrative un ensemble d'informations statistiques sur les entreprises et les populations relevant du régime de protection sociale des non-salariés agricoles (NSA) et du régime de protection sociale des salariés agricoles (SA).



La MSA vient de mettre en ligne un site internet reprenant les statistiques sur l'agriculture française. Grâce à un outil de cartographie dynamique nommé GéoMSA, le site vous permet d'accéder aux données relatives à la démographie, l'emploi, les revenus, la santé de la population agricole...

Vous souhaitez connaître le nombre d'exploitations agricoles sur votre commune ou voir le nombre de maisons de retraite à proximité de chez vous ? L'outil de cartographie vous permet de cibler une information précise et vous propose l'accès aux rapports et publications officiels.

[Accéder au site MSA statistiques](#)

Avec Mutualia, je prends soin de ma santé et de mon budget !

Je m'assure en toute simplicité et je profite de réductions exclusives !

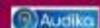
Mutualia Santé,
la garantie la plus adaptée à vos besoins et à votre budget !

02.41.31.78.82

Un suivi personnalisé

- Un conseiller expert de la santé à mon écoute
- Une aide à domicile et assistance en cas de besoin

Des offres de remise

- Jusqu'à 35% de réduction sur mon équipement optique 
- Jusqu'à 15% de remise sur mon appareil auditif 



Mutualia Grand Ouest, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 401 285 309.



OUVRE DROIT
À CRÉDIT
D'IMPÔT DE 50%*

Solutions de téléassistance présence verte

offre
spéciale*

frais
d'installation
GRATUITS

* Offre valable jusqu'au 30/09/2017

Renseignez-vous dès maintenant

www.presenceverte.fr

02 41 31 77 00



Activ'zen
Libre de vivre
chez soi en
toute sécurité

Activ'mobil
La liberté en
toute sécurité



La lettre aux adhérents « La MSA chez vous »

Directeur de publication : Christian BLOT
Rédaction et mise en page : service communication MSA 49
Crédit photos : Fotolia, CCMSA service Image(s)
Contacts : MSA - 49938 ANGERS CEDEX 09
☎ : 02 41 31 75 75 - www.msa49.fr